



changement compteur gaz

Par **ben25**, le **26/05/2012** à **19:13**

bonsoir

j ai achete un appartement il y a 8 ans dans une copropriete de 6 appartements,l'immeuble est chauffe au gaz,il y a 4 ans j'ai supprime le gaz pour mettre le chauffage electrique.Suite a des fuites de gaz dans les parties communes tous les compteurs doivent etre changé et mis a l'exterieur,je ne compte pas remettre le mien,mais la copropriete me demandera quand meme plus de 800euros pour 1 arrivée de gaz que je n'utiliserai pas!!!!es ce normal?a qui m'adressé pour savoir si il on le droit.....

merci

Par **youris**, le **26/05/2012** à **19:51**

bjr,

si l'installation de gaz fait partie des installations collectives et qu'il y a eu une décision de l'a.g. vous devrez payer pour la rénovation de l'installation collective de gaz même si vous ne vous en servez pas.

si la copropriété décide par exemple de remplacer l'antenne tv par une parabole vous devriez payer même si vous n'avez pas de téléviseur.

cdt

Par **ben25**, le **28/05/2012** à **18:43**

ok d accord merci de m avoir repondu

cdt